

Votre profil :

Votre situation : Travailleur

Pays de travail : France

Pays de "détachement" : Non

Pays de résidence : France

Pays des soins : Luxembourg

Type de soins : Soins Programmés

VOTRE SITUATION

Etant donné que vous travaillez en France, vous payez vos cotisations en France et êtes donc un assuré Français.

Vous êtes affilié auprès Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

LES FORMALITES A ACCOMPLIR

Si vous ou vos personnes à charge souhaitez être hospitalisé(s) au Luxembourg, vous devez préalablement obtenir une autorisation médicale (formulaire S 2) auprès du médecin-conseil de votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

L'autorisation médicale préalable (formulaire S 2) ne peut être refusée lorsque les soins à obtenir à l'étranger sont remboursés par la sécurité sociale Française et si ces soins, compte tenu de votre état de santé et de l'évolution probable de la maladie, ne peuvent être dispensés en France dans le délai normalement nécessaire.

VOS DROITS

Si vous êtes hospitalisé au Luxembourg et êtes muni d'un formulaire S 2, vous serez remboursé par une Caisse Nationale de Santé (CNS).

Le formulaire S 2 permet à l'hôpital étranger de facturer directement les frais médicaux à l'assurance maladie Luxembourgeoise de sorte que vous n'avez qu'un faible montant à payer. Toutefois, ce formulaire n'est pas accepté dans les institutions et prestataires privés.

Votre ticket modérateur peut être plus élevé que celui que vous auriez dû payer si vous aviez été soigné en France.

Si vous êtes hospitalisé sans être muni d'un formulaire S 2, vous devrez payer la totalité des frais.

Si vous n'avez pas obtenu ou demandé l'autorisation médicale préalable et s'il s'agit de soins ambulatoires, vous devez avancer les frais et vous faire rembourser par votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) à votre retour en France. Celle-ci vous remboursera sur base des tarifs Français. Votre ticket modérateur peut donc être plus élevé que celui que vous auriez dû payer si vous aviez été soigné en France.

Pour plus d'informations, contactez votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

TR-F-05Votre profil :



Votre situation : Travailleur
Pays de travail : France
Pays de "détachement" : Non
Pays de résidence : France
Pays des soins : Luxembourg
Type de soins : Soins Programmés